



Paris, le 15 juillet 2010

Communiqué préalable à la décision de transfert

d'Euronext Paris sur Alternext

Le Conseil d'Administration de la société PISCINES DESJOYAUX SA, réuni le 9 juillet 2010, a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires le 30 septembre 2010 à l'effet de lui proposer d'approuver le projet consistant à demander à NYSE Euronext le retrait des titres de la Société des négociations sur le marché Euronext et leur admission concomitante aux négociations sur le marché Alternext par le biais d'une procédure accélérée portant sur les actions existantes de la Société, sans émission d'actions nouvelles.

MOTIFS DU TRANSFERT

D'une part, le Conseil d'administration considère que les contraintes réglementaires imposées aux sociétés cotées sur un marché réglementé tel qu'Euronext ainsi que les coûts induits sont devenus disproportionnés par rapport à la taille et aux besoins de la société PISCINES DESJOYAUX.

D'autre part, plus de 75 % du capital étant détenu directement ou indirectement par la famille fondatrice, le volume des mouvements de titres reste modeste. La société n'envisage pas, par ailleurs, de faire appel au marché dans un avenir proche.

En outre, la Société, toujours soucieuse de respecter ses obligations tant en terme de réglementation que de communication, pourra suite à son admission sur le marché ALTERNEXT, continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers tout en limitant les contraintes et les coûts attachés à la cotation sur Euronext.

Alternext apparaît comme le meilleur vecteur de cotation pour le titre PISCINES DESJOYAUX SA lui assurant une bonne visibilité.

PRINCIPALES CONDITIONS DE L'OPERATION

Ce transfert aura pour conséquence d'alléger certaines obligations réglementaires qui pèsent aujourd'hui sur la Société.

En termes d'information financière, la Société publiera, dans les quatre mois de la clôture, ses comptes annuels, un rapport de gestion et les rapports des Commissaires aux comptes. Elle sera dispensée d'établir et de diffuser un rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.

Elle continuera de diffuser un rapport d'activité sur les comptes semestriels mais disposera d'un délai plus long pour le faire, à savoir quatre mois au lieu de deux.

Dans un objectif de transparence auprès de ses investisseurs, la société a choisi de maintenir l'application des normes IFRS bien qu'elle soit dispensée cette obligation après le transfert effectué.

La société PISCINES DESJOYAUX SA et ses actionnaires resteront toutefois soumis, pendant un délai transitoire de trois ans à compter de la date de son transfert, aux règles applicables en matière d'offres publiques d'acquisitions, de franchissement de seuils et de déclaration d'intention.

La protection des minoritaires, en cas de changement de contrôle, est assurée sur Alternext au moyen de la procédure de garantie de cours qui impose à l'acquéreur d'un bloc, lui conférant plus de 50 % du capital ou des droits de vote, de désintéresser tous les actionnaires.

La Société continuera de porter à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours.

CALENDRIER PREVISIONNEL

2 juillet 2010 : Information/consultation du Comité d'Entreprise

9 juillet 2010 : Réunion du Conseil d'administration ayant pour objet de soumettre à l'Assemblée Générale le projet de transfert et arrêtant le rapport motivé

15 juillet 2010 : Information du public relative au projet de demande d'admission

25 août 2010 : Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour statuer sur une résolution spécifique au vu d'un rapport motivé délivrant l'information requise

30 septembre 2010 :

- Vote favorable de l'Assemblée Générale Ordinaire et délégation de pouvoirs au Conseil d'administration
- Réunion du Conseil d'administration à effet de mettre en œuvre la décision de demande de transfert
- Information du public de la décision définitive du transfert

5 octobre 2010 : Demande, auprès de NYSE Euronext , de retrait des titres d'Euronext et d'admission sur Alternext

A compter du 5 décembre 2010 : Décision de NYSE Euronext d'admission sur Alternext et de retrait d'Euronext

Au plus tard le 5 janvier 2011 : Choix du listing sponsor

Rappel

Piscines Desjoyaux fabrique et commercialise des piscines enterrées ainsi que des articles périphériques. Le groupe a réalisé en 2008/2009 un chiffre d'affaires de 72.7 millions d'euros et un résultat net part du groupe de 4.1 millions d'euros. L'action est cotée sur le compartiment C de l'Eurolist (Code ISIN FR0000061608).

Contact : Laetitia Baudon-Civet, SHAN, tél. : 01 44 50 58 79 – laetitia.baudon@shan.fr